

Les enseignements facultatifs au Campus La Salle Saint Christophe, une stratégie gagnante

Le Campus La Salle Saint Christophe permet à ses élèves de suivre dès la seconde générale ou professionnelle des enseignements facultatifs. Ils s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 4 juin 2013.

Ces enseignements facultatifs permettent pour les élèves inscrits en bac S, STAV, et en bac professionnel CGEA et SAPAT d'acquérir des points supplémentaires comptant pour l'obtention du diplôme tout en pratiquant une activité dans le cadre du Campus.

Les élèves inscrits en bac ES, ou en bac professionnel cuisine, pourront suivre ces enseignements mais les évaluations ne pourront compter pour l'obtention du diplôme, ces enseignements étant rattachés aux formations déployées dans le cadre du lycée rattaché au Ministère de l'Agriculture.

Nous avons fait le choix d'orienter ces enseignements vers des activités déjà présentes au Campus. Ainsi, les élèves du Campus pourront choisir les enseignements facultatifs suivants :

- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles avec deux orientations possibles
 - Pratiques culturelles et artistiques
 - Technologies De l'informatique et du multimédia
- Hippologie Equitation

Les élèves inscrits en bac S et STAV pourront choisir jusqu'à deux enseignements facultatifs. Dans ce cas le premier aura un coefficient de 2, le second un coefficient 1.

Les élèves inscrits en bac professionnel SAPAT et CGEA pourront choisir un seul enseignement facultatif (coefficient 2).

Ces points supplémentaires en, fonction du niveau de chacun pourront soit concourir à l'obtention d'une mention au baccalauréat, soit, pour des élèves plus fragiles, permettre l'obtention du bac.

Ces enseignements facultatifs constituent une réelle opportunité pour valoriser des élèves dans un domaine qui les passionne. C'est aussi un atout supplémentaire pour que chacun parvienne à construire au campus son parcours personnalisé.

Présentation rapide des 3 enseignements facultatifs

1. Pratiques physiques et sportives

L'enseignement facultatif «Pratiques physiques et sportives » permet d'acquérir les compétences nécessaires pour optimiser les processus de préparation et de réalisation d'une performance dans une activité physique individuelle ou collective et de favoriser l'acquisition d'une méthodologie d'entraînement personnel.

Il s'adresse à un public diversifié qui a décidé de poursuivre et d'approfondir la pratique des activités physiques sportives et artistiques au-delà de l'enseignement obligatoire. Certains élèves, sportifs en dehors de l'établissement scolaire recherchent une spécialisation, d'autres un volume hebdomadaire de pratiques physiques plus important pour enrichir leurs compétences et développer leurs ressources.

Au campus, nous avons choisi les disciplines **rugby, football et escalade**

2. Pratiques sociales et culturelles

2.1- Sous option n°1 : Pratiques culturelles et artistiques

L'enseignement facultatif « Pratiques culturelles et artistiques», conduit sous forme de projet, repose sur une interaction et un équilibre en pratiques et créations artistiques et étude des œuvres. Le campus s'appuie évidemment sur les infrastructures présentes dans ces domaines et notamment l'amphithéâtre ainsi que tout le parc d'instruments de musique disponible.

Plusieurs supports sont possibles :

- « Arts du son » : la musique vocale, la musique instrumentale, la technologie de création et de diffusion musicale (gestion de la régie de l'amphithéâtre)
- le cinéma, l'audiovisuel, la vidéo, les montages photographiques, les dessins animés, les arts numériques..
- « Arts du visuel » :
- les arts plastiques avec la peinture, la sculpture, le dessin et les arts graphiques ainsi que les illustrations, la
- « Arts du spectacle vivant » : le théâtre, la danse, le mime, les arts du cirque, les arts de la rue, les marionnettes, les arts équestres...
- Arts du quotidien » : les arts appliqués, le design, les métiers d'art, les arts populaires, le patrimoine rural..)
- BD, le roman photo..
- « Arts de l'espace » : l'architecture y compris intérieure, l'art des jardins, les paysages aménagés...

2.2- Sous option n°2 : Technologies de l'informatique et du multimédia

L'enseignement facultatif « technologies de l'informatique et de multimédia » prolonge les enseignements reçus tout au long de la scolarité, permet aux élèves d'appréhender autrement l'informatique et Internet ; il permet d'approfondir leur culture numérique, de les sensibiliser aux questions de société induites par la place croissante du numérique dans la vie sociale, professionnelle et personnelle. Son objectif n'est pas de former des experts en informatique, mais de fournir aux élèves des notions fondamentales, de les sensibiliser aux différentes applications pratiques de l'informatique en regard de leur futur métier et des questions de société.

Thèmes pouvant être abordés :

Création de sites Web

- Géo-référencement et données spatiales : tout projet utilisant les SIG...

- Conception Assistée par Ordinateur - Dessin Assisté par Ordinateur : projet de plan de jardin sur un logiciel dédié...

- Programmation structurée ou orientée objet : développement de projet incluant une phase d'analyse informatique (algorithmes, tables de décision...)

- Programmation et pilotage de la robotique professionnelle et de la domotique : initiation, utilisation, programmation...

- Programmation de jeux de simulation économique sérieux : découverte du concept

- « Eco-TIC » : découverte des éco-techniques de l'information et de la communication, conduite de projet...

- Analyse et conception de bases de données à l'aide d'un Système de Gestion de Base de Données Relationnelles (SGBDR) : projet de base de données sur logiciel dédié....

3. Hippologie Equitation

L'enseignement facultatif « Hippologie et équitation » permet une première prise de contact avec la pratique de l'équitation dans le contexte scolaire ainsi qu'un approfondissement des connaissances et des pratiques dans ce domaine.

Nous nous appuyerons évidemment sur le centre équestre attenant au campus les « crins de St Christophe » avec lequel nous sommes liés par une convention de partenariat.

Les élèves inscrits en bac ES et en bac professionnel cuisine, même si les évaluations ne pourront pas être comptabilisées pour l'obtention du diplôme pourront suivre ces enseignements dans les mêmes conditions tarifaires (sans surcout).